

■ **Fipac S.A. en liquidation**, à Fribourg, prise de participations à d'autres entreprises, etc. (FOSC du 12.07.2002, p. 7). La procédure de faillite étant clôturée, cette raison est radiée d'office conformément aux dispositions de l'art. 66, al. 2, de l'ORC.

Journal no 2202 du 14.10.2002
(00691774 / CH-217.0.135.464-6)